



infos



N° 41

Mai 10

Circulez, circulez, y a plus de passage piétons!

Excellente soirée, jeudi 29 avril à l'Assemblée des délégués du GAPP consacrée à la zone 30 et à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, et suivie par une quarantaine de parents des APE.

La Coordination Pédibus du GAPP avait invité huit intervenants, tous plus intéressants les

Zone 30, c'est-à-dire ?

Les zones 30 ont pour objectif d'améliorer la qualité de la vie dans les quartiers: moins de bruit, moins d'accidents dont des accidents moins graves grâce aux distances d'arrêt réduites, plus d'attention des automobilistes.

Trois caractéristiques: la **circulation est prioritaire**; la **priorité de droite** est systématique (moyen naturel de freiner la vitesse aux carrefours); il n'y a **plus aucun passage piétons**, car les piétons ont le droit de traverser partout, ce qui est censé obliger les automobilistes à plus de vigilance.

« Notamment »: à nous de jouer !

Heureusement, une porte a été laissée légèrement entrouverte dans l'ordonnance fédérale sur les zones 30. Son article 4 précise que des passages piétons peuvent être installés lorsqu'il y a des besoins spéciaux, « notamment aux abords des écoles et des homes ». Grâce à ce « notamment », les APE peu-

uns que les autres: ingénieure de l'EPFL, direction des services mobilité de la Ville et de l'Etat, responsable des patrouilleuses scolaires, agents de la brigade d'éducation et de prévention routière, ainsi que deux parents qui ont présenté l'expérience de Carouge et des Pâquis.

Pour nous parents, la disparition des passages piétons est désécurisante. Pour les enfants aussi. Et même quand nous devenons automobilistes, nous sommes confus et hésitants.

Plus de passage piéton? Où faut-il laisser passer les bipèdes? En fait, partout. Mais ce n'est pas encore rentré dans nos têtes, ni dans celle de la plupart des conducteurs en zone 30. Ils klaxonnent bien souvent quand ils doivent céder la place à des enfants qui traversent la rue à un carrefour sans lignes jaunes !

vent argumenter auprès des services des communes et du canton, quand une zone 30 est installée à proximité de leur école. Quant aux habitants de Plainpailis, ils ont carrément fait de la résistance en allant repeindre les passages piétons supprimés dans leur quartier!

La drôle de logique du législateur

Il nous met dans de beaux draps celui-là, avec ses sauts de logique! C'est le parlement fédéral, à Berne, qui édicte les lois sur la circulation routière. En 2002, il a été décidé que la circulation est prioritaire en zone 30. Mais en zone 20, dite zone de rencontre, c'est le piéton qui est prioritaire.

Vous êtes au volant, vous laissez tranquillement passer les enfants, la vieille dame, la maman et sa poussette. Au bout de 100 mètres, vous entrez en zone 30, et vous voilà le roi du béton.

Evidemment, il nous faut apprendre cette drôle de gymnastique à nos enfants! « Là, chéri, tu as le droit de jouer au ballon ou de faire de la trottinette. Mais 10 mètres plus loin, fais gaffe! Tu entres en zone 30 ! Y a plus de passage piéton pour t'aider et tu n'as pas la priorité quand tu traverses la rue ! ». Bon courage à la brigade d'éducation routière pour faire passer des messages simples!

Une question: les parlementaires qui ont voté l'ordonnance de 2002 ont-ils des enfants?

→ Page suivante



infos



N° 41

Mai 10

13 mètres ou 27 mètres?

Pourquoi nous interdit-on de rouler à 50km/h ?

En zone 30, on doit rouler ... à 30 km/h. Mais pourquoi? 50, c'est déjà moins que 60; ça ne suffit pas? Dans un quartier, il y a des gens qui circulent à pied ou à vélo. Dont nos enfants, évidemment. Vous en voyez justement un sur le trottoir; oh, zut, il va traverser la route. Vous freinez! Eh bien, il vous a fallu 13,5 mètres pour vous arrêter. Une seconde de réaction, soit déjà 9 mètres parcourus + 4,5 mètres pour freiner.

Imaginez-vous en train de rouler à 50 km/h. 15 mètres sont avalés rien que par la petite se-

conde dont vous avez besoin pour réagir + 12,5 mètres pour freiner. Il vous aura fallu 27,5 mètres pour immobiliser votre véhicule. Quelle est la probabilité que l'enfant soit déjà sous les roues?

Vous aimez les maths? voilà la formule pour calculer votre distance de freinage à n'importe quelle vitesse.

$(Vitesse \times 3) : 10 + (Vitesse : 10)^2 : 2$



Assemblée des délégué-es le 3 juin 2010

Notre prochaine et dernière assemblée des délégué-es de l'année scolaire aura lieu :

**le 3 juin 2010 à 20h00
à Uni Mail salle 070.**

Nous prévoyons une assemblée d'échanges, expériences et bilan sur les sujets de l'année. Des questions de préparations vous parviendront dans les jours qui viennent.

Comment agir?

Une brochure pour la rentrée!

Pour faciliter le travail des APE et des parents qui veulent agir sur ce thème de la sécurité du chemin de l'école, la Coordination Pédibus du GAPP est en train d'élaborer une brochure qui sera disponible à la rentrée scolaire. Liste des services et des organismes auxquels il faut s'adresser, contacts auprès d'autres associations de parents qui ont des expériences à partager, exemples de réalisation dans le canton, etc.

En attendant, déjà deux adresses à l'Etat et à la Ville de Genève:

- ◆ Direction générale de la mobilité, Département de l'intérieur et de la mobilité, Canton de Genève
- ◆ Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

Enfin, pour tout conseil d'ici l'automne, adressez-vous à :

- ◆ Françoise Lanci-Montant:
coordinatrice@pedibus-geneve.ch.